



FAIRE APPEL D UNE EXCLUSION DEFINITIVE D UN LYCEE PRIVE

Par **Melanie22**, le **03/05/2021** à **09:44**

Bonjour,

Mon fils de 15 ans ,scolarisé en lycee privé vient d'etre exclus de facon immediate et definitive pour avoir écrit de maniere "violente et menaçante" ce qu il ressent et pense du lycee .
(recommandé daté du 27 Avril , jour du conseil de discipline, reçu le 30 avec avis d exclusion à compter du 28 Avril).

Il n a aucun mot disciplinaire dans son carnet et a exprimé des regrets sur ses ecrits en conseil de discipline qui a malgré cela statué sur un renvoi immediat et definitif.

Je precise que le courrier de convocation ne mentionne pas la possibilite de se faire assister pour le conseil de discipline et ne stipule pas non plus la possibilité que nous avons de demander le dossier de notre enfant avant ce conseil .

Nous ne cautionnons pas ses ecrits .

toutefois il est à noter que ces écrits ont été redigés sous le coup de la colere et consecutivement à une situation qu il a vecu comme injuste , avec en philigranne une CPE qui le harcelait depuis de nombreux mois.

puis je faire appel de cette decision qui me parait trop severe et radicale(aucun antecedant disciplinaire qui plus est) et faire oter cette mention d'exclusion definitive de son dossier scolaire?

quelle demarche dois je engager et aupres de qui?

Y a t il un délai à respecter pour effectuer ces demarches ?

je vous remercie de votre réponse .

Par **youris**, le **03/05/2021** à **10:18**

bonjour,

vous pouvez vous référer aux clauses du règlement intérieur de ce lycée privé relatives à la

discipline et aux sanctions.

salutations